

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2006079**

**Signataire : MB/ML/MP**

**OBJET : Construction de l'école maternelle Angéla Davis. Avenant n°1 au marché de travaux lot n°2 bâtiment industrialisé. Approbation du nouveau bilan global prévisionnel.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le nouveau bilan global prévisionnel,

Vu le projet d'avenant,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 12 octobre 2006,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Approuve le nouveau bilan global prévisionnel estimé à 2 696 000 € TTC.

ARTICLE 2 : Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au marché cité en objet passé avec la société COPREBAT.

Cet avenant sanctionne une augmentation de 83 784,99 € TTC du marché porté ainsi de 1 158 912, 04 € TTC à 1 242 697,03 € TTC.

Le Maire